

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Observation, analyse et perspectives

*Colloque international de Budapest
(Hongrie, 20-24 septembre 2004)*



Numéro 12

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF**

Les déterminants de l'émigration internationale au Maghreb

Bachir HAMDOUCH

INSEA, Rabat, Maroc

Mohamed KHACHANI

Faculté de droit et de sciences économiques, Université de Rabat, Maroc

Le Maghreb constitue un bassin migratoire important. S'il fut, sous la colonisation, un espace d'immigration qui accueillait des flux relativement importants en provenance de certains pays européens, il est devenu depuis un foyer d'émigration, principalement à destination des pays de l'Union européenne. Depuis les années 1960, l'émigration vers l'Europe est devenue un phénomène sociétal majeur, car elle a pris la forme d'un mouvement de masse qui a connu une évolution soutenue, quoique qu'avec des dynamiques différentes d'un pays à l'autre.

Afin de mieux comprendre ce phénomène et, ultérieurement, d'agir sur lui, la démarche la plus appropriée consiste à appréhender ses causes. Certes, une décision aussi lourde de conséquences que celle de partir de « chez soi », de quitter son milieu social et de vivre une expérience tout autre ne se prend pas à la légère. L'enjeu n'a d'égal que l'acharnement qui accompagne assez souvent la décision de partir.

Le schéma explicatif du phénomène est assez complexe. Cet engouement pour l'autre rive de la Méditerranée et cette persistance d'une forte propension à émigrer s'explique par divers facteurs qui entretiennent une pression migratoire vers les pays de l'Union européenne, en dépit d'une politique d'immigration très restrictive de sa part. L'enclenchement, l'activation et le déroulement du processus migratoire sont le produit d'une conjonction de plusieurs facteurs internes, mais ce processus n'aurait pas pris cette importance s'il n'existait pas d'autres facteurs d'appel dans les pays d'accueil¹. Ce schéma s'inscrit dans l'un des modèles théoriques les plus connus de la recherche en matière de migration, celui de l'« attraction-répulsion ».

L'examen de ces facteurs est fondé à la fois sur l'analyse du contexte et sur des enquêtes et des sondages. Nous présenterons d'abord la diversité des facteurs, puis leur évolution au cours des dernières décennies.

1. La diversité des facteurs d'émigration

L'engouement au Maghreb pour la rive nord de la Méditerranée s'explique par diverses causes internes. Il est en fait le résultat de l'effet combiné de trois types de facteurs : (i) des facteurs générateurs, (ii) des facteurs incitateurs et (iii) des facteurs d'appel des pays d'accueil.

1.1 Les facteurs générateurs

Le phénomène de l'émigration exprime fondamentalement les disparités économiques qui caractérisent les deux rives : le revenu par habitant dans les trois pays du Maghreb est trop faible comparé aux principaux pays de destination des flux migratoires maghrébins (tableau 1).

¹ Eurostat, 2000 ; Khachani., 1996.

TABLEAU 1 : REVENU PAR HABITANT DES PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL DE MIGRANTS EN 2000
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

Grande-Bretagne	Pays-Bas	Allemagne	Belgique	France	Italie	Espagne	Algérie	Maroc	Moyenne mondiale
23,80	23,00	22,60	22,10	21,80	18,60	14,50	1,59	1,18	5,20

Source : Rapport de la Banque mondiale, 2002.

Le PIB par habitant du Maroc représente à peine 5,6% de celui de l'ensemble des pays de l'UE, celui de l'Algérie, 7,8%, et celui de la Tunisie, 9,9%. A cet écart entre les deux niveaux globaux de revenus s'ajoutent d'autres écarts internes : ceux entre les différentes catégories sociales et ceux entre les régions à l'intérieur d'un même pays. Au Maroc, par exemple, les provinces du nord constituent un foyer important d'émigration en raison d'une situation économique précaire. Il est clair que, par ses conséquences, cette précarité continuera d'alimenter pour longtemps encore la « pulsion migratoire » au Maghreb.

Le Maghreb, comme la plupart des pays de l'est et du sud du bassin méditerranéen, est soumis à une forte instabilité économique (tableau 2). C'est le secteur primaire qui conditionne le rythme de la croissance économique : les hydrocarbures en Algérie et l'agriculture en Tunisie et au Maroc. Les fluctuations du prix du pétrole sur le marché mondial, d'une part, et la récurrence des années de sécheresse durant les deux dernières décennies, d'autre part, ont eu un impact négatif sur le rythme de croissance.

TABLEAU 2 : TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT
DES PAYS DU MAGHREB DE 1991 À 2002 (EN %)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Maroc	6,9	- 4,0	- 1,0	10,4	- 6,5	12,1	- 2,2	6,8	- 0,7	2,2	8,2	3,0
Algérie	0,2	1,6	- 2,1	- 0,9	3,8	3,8	1,1	5,1	3,0	2,1	-	-
Tunisie	3,9	7,8	2,2	3,2	2,4	7,1	5,4	5,0	6,2	4,7	-	-

Source : Eurostat, Statistiques euroméditerranéennes.

Cette croissance « en dents de scie » produit des effets déstabilisants sur le marché de l'emploi. Elle pose avec acuité les problèmes de l'absorption des déficits d'offre d'emploi et de la satisfaction de l'offre de travail additionnelle.

En dépit de l'état avancé de la transition démographique dans les pays du Maghreb, la croissance de la population demeure relativement élevée ; elle suivra une progression encore soutenue dans les décennies à venir (tableau 3).

Cette croissance démographique agit directement sur le volume de la population active et engendre une offre de travail additionnelle importante, que les marchés nationaux ne sont pas en mesure de satisfaire. Ainsi, le chômage affecte une population de plus en plus nombreuse et surtout de plus en plus jeune et diplômée. De même, le chômage des femmes, dont la proportion dans la population active ne cesse de croître, explique l'importance prise par la migration féminine dans certains pays comme le Maroc.

Dans les trois pays du Maghreb, la proportion de la population en chômage augmente. En une décennie, de 1990 à 2000, les taux sont passés de 19,8% à 29,9% en Algérie, de 12,1% à 13,7% au Maroc et de 16,2% à 15,9% en Tunisie. L'État, traditionnellement créateur d'emploi, a réduit énormément sa contribution au marché du travail, et cette réduction a engendré un recul des investissements publics et, par conséquent, de l'emploi. Au Maroc, par exemple,

l'État, qui créait en moyenne plus de 40 000 emplois par an entre 1979 et 1982, n'en créait plus que de 10 000 à 15 000 entre 1983 et 1994 et 16 854 en moyenne entre 1995 et 2001.

TABLEAU 3 : POPULATION ET CROISSANCE AU MAGHREB ET DANS L'UNION EUROPÉENNE ENTRE 1990 ET 2025

Pays	Taux de croissance annuel moyen de la population 1990-2000 (en %)	Population en 2000 (en millions)	Population projetée en 2025 (en millions)	Variation projetée 2000-2025 (en %)
Algérie	1,9	30	49,9	66,3
Maroc	1,8	29	39,2	35,2
Tunisie	1,6	10	13,1	31,0
Libye	-	5	8,3	66,0
Mauritanie	2,8	3	5,4	80,0
Total Maghreb	-	75	115,9	54,5
UE (15 pays)	-	376,4	388,3	3,2

Source : Banque mondiale et Eurostat, 1-2000 ; Population Reference Bureau.

Ce problème de l'emploi trouve ses racines dans la crise qui a frappé les économies maghrébines à partir de la fin des années 1970 et qui avait entraîné des dysfonctionnements qui se sont intensifiés à partir du début de la décennie 1980. Afin de juguler cette crise, les mesures prises dans le cadre des Programmes d'ajustement structurel ont permis de réaliser certaines performances au niveau des équilibres macroéconomiques, mais leur impact sur l'emploi a été négatif.

Les économies maghrébines ont été affectées également durant la dernière décennie par les effets économiques de la crise du Golfe. Ajoutons à ces contraintes les difficultés rencontrées par plusieurs entreprises soumises à la concurrence étrangère du fait de la libéralisation progressive des échanges et d'un climat social pesant, qui se sont traduits par la suppression d'un grand nombre d'emplois. La libéralisation des échanges des produits manufacturés dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union européenne semble entraîner de douloureux réajustements au Maroc, par exemple. Le taux de mortalité des entreprises a tendance à croître, ce qui accentue les dysfonctionnements sur le marché de l'emploi.

Ces différentes données relatives au marché de l'emploi dans les pays maghrébins soulignent l'importance des enjeux sociaux, économiques et politiques de la question de l'emploi ; celui-ci demeure un défi qui sera au cœur de la problématique du développement économique pendant les décennies à venir. La pression sur le marché de l'emploi entretient une forte propension à émigrer, notamment dans la clandestinité, forme de migration qui connaît actuellement une recrudescence importante sur le chemin de l'Europe.

Cette tendance lourde du phénomène s'explique certes par l'instabilité de la croissance économique, mais d'autres facteurs agissent également : l'implication de plus en plus importante des femmes sur le marché de l'emploi et l'importance de l'exode rural. Ce dernier phénomène est à l'origine de ce qu'on appelle la « double migration ». Les espaces périurbains s'étendent et deviennent des foyers émetteurs de flux migratoires.

Afin d'atténuer cette pression et d'absorber au moins dans une proportion significative ce potentiel migratoire, les économies maghrébines devraient s'engager sur la voie d'une croissance forte et durable qui soit en mesure de fournir bon an mal an 1 million de postes tous les ans (dont 400 000 en Maroc, 100 000 en Tunisie et 500 000 en Algérie). Ce volume

d'emploi permettrait une résorption partielle du sous-emploi et du chômage, ainsi que la satisfaction d'une grande partie de l'offre de travail additionnelle.

Ce scénario génère une recrudescence de la pauvreté, qui affecte de nombreuses couches de la population.

La pauvreté est un état de dénuement qui met à rude épreuve la personne humaine ; elle est synonyme de frustration et de souffrance, elle rend l'être humain vulnérable et le condamne à vivre dans des conditions inhumaines.

L'approche du seuil de pauvreté développé et appliqué par la Banque mondiale permet d'évaluer ce phénomène au Maroc. Ce seuil a été fixé en 1999 à près de 10,90 dirhams (soit environ 1 \$) par personne et par jour en milieu urbain et à près de 8,40 dirhams par personne et par jour en milieu rural. Mais, comme la taille moyenne des ménages s'établit à 5,59 membres en milieu urbain et à 6,36 membres en milieu rural, ces seuils s'élèvent à 1 828 dirhams par ménage et par mois en milieu urbain et à 1 603 dirhams par ménage et par mois en milieu rural². Sur cette base, le nombre de pauvres atteint au Maroc 5,3 millions de personnes en 1999, soit 19% de la population, ce qui correspond à une augmentation de près de 2 millions par rapport aux conclusions de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages de 1990-1991, qui évaluait ce nombre à 3,3 millions d'individus. Cela signifie qu'un Marocain sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté (tableau 4).

TABLEAU 4 : PROPORTIONS DES MAROCAINS VIVANT EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ

	1984-1985	1990-1991	1998-1999
Urbain	13,8	7,6	12,0
Rural	26,7	18,0	27,2
Total de la population	21,1	13,1	19,0

Source : Direction de la statistique.

À cet égard, il faut rappeler que la situation aurait pu être plus grave sans l'apport des émigrés sous la forme de transferts et d'investissements. Selon une étude de l'impact de ces transferts et investissements sur le niveau de vie des ménages au Maroc, il ressort que 1,2 millions de Marocains échappent à la pauvreté grâce à cet apport émanant des résidents marocains à l'étranger³.

En outre, une part non moins importante de la population avait des niveaux de consommation proches du seuil de pauvreté. Ainsi, près de 37% de la population (24% en milieu urbain et 49% en milieu rural) avaient des dépenses de consommation comprises entre le seuil de pauvreté et deux fois ce seuil.

Cette situation s'explique par le faible niveau des revenus, qui est elle-même soutenue par le non-respect du salaire minimum légal et la hausse du coût de la vie. À cet égard, la part des « *working poors* », c'est-à-dire des personnes qui ont un emploi mais qui reçoivent des rémunérations trop faibles pour vivre décemment, est en constante augmentation. Dans les villes comme dans les campagnes, nombre de candidats à l'émigration appartiennent à cette catégorie.

Le différentiel des salaires demeure motivant pour s'expatrier. Cet écart, même corrigé par le pouvoir d'achat de la monnaie, demeure important et exerce un puissant attrait sur les émigrés potentiels.

² Direction de la statistique, 2000.

³ Bourchachen J., 2000.

Le salaire moyen, beaucoup plus élevé dans les pays du Nord, évolue en fonction du coût de la vie. Au Maghreb, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est de 3 à 5 fois inférieur à celui des pays de l'UE. Toutefois, il est important de rappeler que le SMIG, en dépit de sa faiblesse, n'est pas toujours respecté par les employeurs. Au Maroc, par exemple, selon la centrale syndicale UMT, 40% des entreprises versent des salaires inférieurs au niveau du SMIG, ce qui confirme les conclusions d'une enquête réalisée par la Banque mondiale en 1980, qui mettait en évidence les irrégularités dont souffre l'application de la réglementation en vigueur, notamment dans les PME. Dans ces entreprises, il est très fréquent que les salariés perçoivent moins que le SMIG⁴, celui-ci demeurant certes une norme juridique, mais qui ne semble pas avoir d'effet contraignant. Cette norme est respectée principalement dans les branches dans lesquelles un certain niveau de qualification est nécessaire et dans les grandes entreprises.⁵

1.2. Les facteurs incitateurs

Si les causes économiques sont autant de facteurs d'émigration, l'idée d'émigrer peut ne pas se manifester chez des candidats potentiels. L'incubation du projet d'émigration est souvent enclenchée sous l'effet d'autres facteurs d'attraction, qui engendrent les mécanismes de l'émigration et provoquent un effet d'entraînement qui assure le passage du stade latent à celui de la concrétisation du projet.

Ayant quitté son pays sous le poids de la misère, l'émigré soigne son retour. La tradition veut qu'il rentre au volant d'une voiture pleine de cadeaux⁶. L'investissement dans l'immobilier dès les premières années est un comportement type de l'émigré, qui finit par acquérir un nouveau statut. Dans le monde rural, il devient un notable local dont l'avis sur différentes questions est demandé par les membres de la famille et de la tribu, et il est fréquemment sollicité pour préparer le départ d'autres membres de la famille. Comme pour se valoriser, l'émigré de retour ajoute une dose de mythomanie dans son récit, confortant ainsi l'idée que son entourage se fait sur l'eldorado largement médiatisé par la télévision qu'est l'Europe.

La révolution de la communication a provoqué une généralisation de la parabole, le bas prix du « plateau magique » étant désormais rendu accessible à des populations périurbaines et même rurales. Par l'intermédiaire de l'image diffusée par des dizaines de chaînes, des populations déshéritées sont transportées chaque soir dans un monde magique qui cultive en eux le désir d'émigrer.

Par ailleurs, l'Europe se trouve à 14 kilomètres des côtes marocaines. Le littoral espagnol est visible de la côte méditerranéenne marocaine, qui s'étend de Tanger à Ceuta. Ainsi, afin de parvenir à rejoindre ce présumé eldorado, de plus en plus de jeunes désespérés tentent l'aventure de la traversée du détroit de Gibraltar dans des embarcations de fortune, voyage qui se termine souvent devant les autorités judiciaires, voire par la mort des migrants. Se considérant comme des « morts vivants », ils ne sont pas dissuadés par le danger qui les

⁴ Achoual A., 1983.

⁵ Cette situation a été à maintes reprises dénoncée par les centrales syndicales. Par exemple, l'unification du salaire minimum légal et sa revalorisation à 12 dirhams par heure (2 500 dirhams par mois) figurent parmi les principales revendications de l'UMT.

⁶ Lors d'une enquête que nous dirigeons à l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations (AMERM) en partenariat avec COOPI (une ONG italienne qui étudie le rôle des émigrés marocains en Italie en tant qu'agents de développement dans leur communauté d'origine), nous avons été surpris à Khouribga par le nombre de voitures immatriculées en Italie, même hors saison. Le travail de terrain réalisé nous a permis d'apprendre que certains émigrés, pour renforcer l'image de réussite sociale qu'ils projettent, louent une voiture pour rentrer au pays. Certains, même, ne disposant pas de permis de conduire, sollicitent leurs parents ou amis qui le possèdent afin que l'un d'eux les accompagne lors du voyage vers le Maroc.

guette : « *Peu importe si je meurs, l'essentiel est de tenter la traversée* », affirme un jeune devant la caméra de la deuxième chaîne marocaine.

1.3. Les facteurs d'appel dans les pays d'accueil

Si ces facteurs générateurs et incitateurs entretiennent une forte propension à émigrer, celle-ci demeure stimulée également par des facteurs émanant des pays d'accueil.

Ce rêve d'émigrer est aussi le produit de l'interdit. Le développement de cette forme de migration est la conséquence de la politique migratoire européenne, fondée sur la réduction drastique des visas et le contrôle rigoureux aux frontières, instructions dictées par l'arsenal juridique de Schengen. Cependant, ces mesures ont eu des effets pervers. Elles ont paradoxalement engendré le développement de l'émigration illégale et ont eu principalement pour effet de rendre le coût de la traversée des frontières plus prohibitif. Ce coût est proportionnel au caractère répressif des mesures prises par les pays de l'Union européenne.

L'émigration est devenue un projet économique coûteux. En effet, elle est considérée comme un investissement qui obéit à certaines normes de faisabilité. Les candidats à l'émigration clandestine s'efforcent de mobiliser tous les moyens familiaux en vue de réaliser ce projet. Des prêts frappés parfois d'hypothèque sont souscrits pour mener à terme cette entreprise ; d'autres vendent les bijoux de la famille, le bétail ou la terre, d'autres encore s'endettent.

Afin de rembourser les dettes contractées, les immigrés acceptent de travailler dans des conditions inhumaines ; c'est le cas des immigrés employés dans l'agriculture dans la région d'El Ejido, en Espagne. Dans ces conditions, et en dépit de la désillusion à laquelle peut être confronté l'émigré, le retour est une option à exclure. Il ne peut en aucun cas revenir au pays « les mains vides » et montrer à son entourage familial l'échec de son entreprise. « *Si j'avais su que l'Europe, c'était ça, nous disait un clandestin sur les côtes espagnoles, je n'aurais jamais franchi le pas, et même 500 dirhams par mois dans mon pays auraient été mieux pour moi que vivre les conditions dans lesquelles je vis* ». Mais cet immigré ne peut faire machine arrière, en raison du coût financier et psychologique de la traversée.

Une demande de travail spécifique existe dans les pays d'accueil, qui répond, pour des raisons de coût et de flexibilité, aux besoins d'un marché secondaire, caractérisé par des emplois précaires et/ou socialement indésirables. Cette demande de travail émane principalement de certains secteurs comme l'agriculture, le bâtiment et les services. Elle est particulièrement forte dans le secteur informel, qui représente entre 20% et 25% du PIB des pays latins. Ces secteurs tirent de grands avantages financiers et sociaux à recourir à cette main-d'œuvre clandestine, réputée docile et peu coûteuse.

En 1996, un sondage réalisé en Espagne auprès de candidats à la régularisation a révélé qu'une part très importante des immigrés travaille sans contrat (45%), soit parce qu'on refuse de leur en délivrer un (46%), soit parce que les immigrés n'en réclament pas (26%). Bien que 83% des immigrés interrogés se déclarent « plutôt satisfaits » de leur situation générale, leur condition économique demeure précaire : 39% d'entre eux affirment que leurs revenus mensuels n'atteignent pas 75 000 pesetas⁷. Certains secteurs préférèrent recruter des immigrés. Par exemple, dans cet « enfer sous plastique » qu'est El Ejido, le prix d'une journée de travail est de 30 à 40 euros pour un autochtone, alors qu'il n'est que de 15 à 20 euros pour les 15 000 immigrés de la région, dont plus de la moitié est en situation irrégulière⁸.

⁷ Voir Gozalvez Pérez V., 2000.

⁸ Mouedden M., Témoignage à l'occasion de la quatrième commémoration des émeutes racistes d'El Ejido en Espagne. Dossier spécial : El Ejido, la terre de non-droit ou la chasse aux « *moros* ».

La sanction encourue selon la législation en vigueur par l'employeur qui recourt à de la main-d'œuvre clandestine ne semble pas constituer un facteur de dissuasion. L'appel économique, qui explique en grande partie la recrudescence du phénomène de la migration clandestine, est pratiquement occulté par les médias et est totalement absent du discours officiel.

Cette dialectique du rejet juridique et de l'appel économique a favorisé le développement de ce qu'on pourrait appeler le « commerce des illusions ». Le « commerce des illusions » est une activité qui prend des dimensions dramatiques. Des réseaux structurés se sont formés sur les deux rives pour faire passer les clandestins vers les pays de l'UE, et ils monnaient leurs services à des prix exorbitants. Les candidats doivent déboursier entre 600 \$ et 5 500 \$, selon que le passeur est Marocain ou Espagnol⁹. Le prix peut être plus élevé si le service inclut la délivrance d'un permis de travail en règle, même si celle-ci ne reste qu'une promesse.

Dans ce cas, la responsabilité est indiscutablement partagée. Des agents des deux bords opèrent dans ces réseaux. D'après des témoignages de clandestins marocains en Espagne, des réseaux espagnols participent au trafic dans le détroit de Gibraltar en opérant à partir de l'enclave espagnole de Ceuta, sur le continent africain. Le témoignage d'un passeur diffusé dans un reportage télévisé confirme l'existence de ce trafic ; d'autres indices existent : la présence dans le quartier Principe à Ceuta de chantiers de fabrication des *pateras*, embarcations destinées, selon certains témoignages, au trafic humain. Le statut colonial anachronique de la ville en fait une plaque tournante du trafic humain à destination de la rive nord. La mafia des passeurs tire de ces activités un bénéfice important, qui est estimé, selon certains, à entre 40 et 60 milliards de pesetas¹⁰.

Tous ces facteurs cultivent le désir d'émigrer. La propension à émigrer est très forte parmi les jeunes, et ceci se perçoit dans leurs attitudes et leurs aspirations. Les conclusions d'une enquête menée par une ONG marocaine, l'Association des amis et familles des victimes de l'immigration clandestine, confirment ce constat. A la question : « *Avez-vous l'idée d'émigrer en Europe ?* », les réponses se ventilaient comme suit :

TABLEAU 5 : FRÉQUENCE DE L'EXISTENCE D'UN PROJET D'ÉMIGRATION CHEZ LES MAROCAINS (EN %)

Catégories	Oui	Non
Élèves des écoles primaires	15	85
Collégiens	56	44
Lycéens	82	18
Étudiants	54	46
Population active	19	81
Sans revenu stable	94	6
Autres	53	47

Source : Le Journal, 24-30 novembre 2001.

Presque un actif sur cinq aurait l'intention d'émigrer, et cette décision peut avoir été prise dès avant l'âge adulte (tableau 5). Cette propension à émigrer demeure globalement élevée, comme en témoigne une enquête réalisée par l'*Asociacion Proderechos Humanos* (APDH),

⁹ Voir Attar B. et Khachani M., 2001 ; Widgren J., 2002.

¹⁰ Voir Messari L., 2001. Il est difficile d'estimer les bénéfices tirés de ces réseaux de trafic humain. Au niveau international, le chiffre d'affaires des réseaux mafieux est estimé à entre 5 et 7 milliards de \$ par an. Voir Salker P., 2000. Widgren J., 2002, *op.cit.*, donne une estimation plus importante : entre 10 et 15 milliards de \$.

active en Andalousie, et l'ONG marocaine *Pateras de la vida*, implantée à Larache, l'un des grands foyers de l'émigration marocaine. Les principales conclusions de cette enquête locale indiquent que 64% des Marocains de la région de Larache désirent quitter le pays à la recherche de meilleures conditions de vie et de travail, et que 16% d'entre eux entendent effectuer la traversée en *patera*, malgré les risques que cela implique. Seuls 29% de ceux qui désirent émigrer envisagent d'employer des moyens légaux, c'est-à-dire d'obtenir un contrat de travail¹¹.

2. L'évolution des causes de l'émigration¹²

L'examen des données d'enquêtes réalisées au Maroc (Eurostat, 2000 ; Hamdouch *et al.*, 2000) montre l'importance respective des différentes causes de l'enclenchement des flux de départ. Il permet également d'en suivre l'évolution de la structure.

2.1. Les causes de l'émigration

Les deux enquêtes susmentionnées montrent la diversité des causes de l'émigration et la prédominance des causes économiques, particulièrement celles liées au travail¹³.

TABLEAU 6 : LES CAUSES DE L'ÉMIGRATION DES MAROCAINS

Types de causes	Fréquence (en %)
Économiques	70,0
- travail plus lucratif	29,8
- chercher un emploi	21,8
- améliorer le niveau de vie	13,0
- autres	5,4
Familiales	12,0
Études	9,0
Sociales	5,9
Autres	3,1

Source : Hamdouch *et al.*, 2000.

Le tableau 6 révèle que les raisons de l'émigration sont très souvent économiques (70%). Les raisons d'ordre familial (12%), d'ordre social (6%) et celles liées aux études (9%) sont beaucoup moins fréquentes. Parmi les causes économiques, la recherche d'un emploi (pour ceux qui étaient au chômage avant l'émigration) arrive en deuxième position ; en effet, c'est la recherche d'un travail plus lucratif qui est la motivation la plus souvent invoquée (respectivement 21,8% et 29,8%)¹⁴. Cette dernière motivation pourrait être apparentée au désir d'améliorer le niveau de vie (13%).

¹¹ El Correo, 23-01-2004.

¹² Nous avons parlé de causes de départ dans l'enquête de Hamdouch *et al.*, 2000.

¹³ Les méthodes employées lors des deux enquêtes diffèrent. L'enquête de l'INSEA (Hamdouch *et al.*, 2000) a été réalisée sur les ferries qui relient Tanger à Algésiras. Après un ratissage des MRE à bord du bateau, les enquêteurs sont répartis par compartiment et procèdent à un tirage aléatoire des MRE à enquêter. Il a fallu parfois intervenir pour orienter les enquêteurs vers certains MRE, car il fallait tenir compte de certaines caractéristiques telles que le pays d'immigration, la situation familiale, le sexe, la situation professionnelle, etc. (les enfants et adolescents ont été exclus du champ de l'enquête).

¹⁴ La proportion des migrants à la recherche d'un emploi (21,8%) équivaut pratiquement au taux de chômage en milieu urbain au même moment (21,5% en 2000). Cf. Direction de la statistique, 2001.

En ce qui concerne les causes familiales, elles sont essentiellement de deux natures : d'abord, le regroupement familial proprement dit (pour 54%), ensuite, l'utilisation du réseau familial (liens familiaux moins directs) pour émigrer (40%). Quant aux causes sociales, elles correspondent à un phénomène d'imitation, particulièrement des amis (54% des causes sociales), qu'on peut accompagner ou rejoindre (20%), ou bien à l'insatisfaction de sa situation au Maroc (22%).

L'importance relative des causes d'émigration varie selon le type d'habitat (urbain ou rural) et selon la région.

L'enquête d'Eurostat a couvert cinq des principales régions d'émigration au Maroc : celles de Larache et de Nador, au nord, celles de Khenifra et de Settat, au centre, et celle de Tiznit, au sud.

Les raisons avancées pour expliquer l'acte d'émigration s'inscrivent dans la logique des facteurs déjà examinés. On peut les regrouper en quatre grandes catégories, d'importance inégale d'un milieu et d'une région à l'autre. Elles varient aussi sensiblement dans les cinq régions selon le type d'habitat (urbain ou rural) (tableau 7).

TABLEAU 7 : LES RAISONS PRINCIPALES DE L'ÉMIGRATION MAROCAINE PAR PROVINCE ET MILIEU DE RÉSIDENCE (EN %)

Raisons	Khenifra		Larache		Nador		Settat		Tiznit	
	urbain	rural	urbain	rural	urbain	rural	urbain	rural	urbain	rural
Travail	55,6	40,9	34,2	43,8	43,1	17,7	65,6	50,8	42,1	47
Revenus faibles	30,4	36,4	32,5	46,9	25	41,2	27,8	40,4	10,6	7
Raisons familiales	8,3	18,1	13,2	-	23,6	35,3	1,7	4	15,8	28
Études	2,8	-	13,2	-	8,3	-	4,9	-	26,3	16
Autres	2,9	4,6	6,9	9,3	-	5,8	-	4,8	5,2	2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Eurostat, 2000.

Il ressort de cette enquête que c'est le travail¹⁵ qui constitue la raison principale de l'émigration dans les cinq régions. On observe des proportions qui atteignent les deux tiers en milieu urbain à Settat et qui descendent à moins d'un cinquième en milieu rural à Nador. Dans le milieu urbain, quand le travail n'est pas cité comme raison principale au départ, il l'est en deuxième rang.

La seconde catégorie de raisons concerne la recherche d'un meilleur revenu afin de faire face à la cherté du coût de la vie. Il convient de relever que c'est en milieu rural que cette faiblesse du revenu est la plus couramment invoquée, signe de la pauvreté qui affecte de larges couches de la population dans les campagnes marocaines et qui est, la plupart du temps, à l'origine d'une double migration, d'abord vers la ville, puis vers l'étranger.

Les motivations familiales constituent la troisième catégorie de raisons expliquant ce désir d'expatriation ; depuis les années 1970, le regroupement familial est devenu un puissant moteur de l'émigration, notamment à destination des pays d'accueil traditionnels. Les données de l'enquête indiquent que ce mécanisme fonctionne plutôt chez les migrants ruraux, ce qui témoigne d'une tendance différente de la situation précédente, dans laquelle le regroupement familial intéressait les migrants issus du milieu urbain.

¹⁵ Il faudrait cependant noter que la catégorie « travail » signifie ici soit l'absence d'emploi, soit la non-disponibilité d'un emploi satisfaisant, soit simplement le désir d'aller travailler en Europe malgré l'existence d'une activité plus ou moins convenable au Maroc.

La quatrième grande catégorie de raisons est relative aux études. À l'exception de la région de Tiznit, cette motivation intéresse exclusivement les jeunes citadins désireux de continuer ou de parfaire leur formation à l'étranger. Il va sans dire que, dans beaucoup de cas, l'émigration temporaire pour études se transforme en migration durable¹⁶.

La seconde enquête montre également que la distribution des causes de l'émigration dépend du type d'habitat avant l'émigration et qu'elle varie selon la région d'origine.

L'incidence du milieu apparaît aussi bien au niveau des grandes catégories de causes de l'émigration que de celles de causes économiques (tableaux 8 et 9).

TABLEAU 8 : STRUCTURE DES CAUSES DE L'ÉMIGRATION MAROCAINE SELON LE TYPE D'HABITAT (EN %)

Causes	Urbain	Rural
Économiques	71,6	85,2
Familiales	10,2	6,3
Études	11,8	2,4
Sociales	3,3	5,1
Autres	3,2	0,9
Total	100	100

Source : Base de données de Hamdouch *et al.*, 2000.

TABLEAU 9 : DISTRIBUTION DES CAUSES ÉCONOMIQUES DE L'ÉMIGRATION MAROCAINE SELON LE TYPE D'HABITAT (EN %)

Causes	Urbain	Rural	Total
Travail plus lucratif	42,0	43,6	42,5
Chercher un emploi	32,5	27,7	31,1
Améliorer le niveau de vie	16,3	24,3	18,7
Meilleures conditions de travail	6,1	1,0	4,5
Autres	3,1	3,4	3,1
Total	100	100	100

Source : Base de données de Hamdouch *et al.*, 2000.

Les causes économiques sont quasiment les seuls déterminants en milieu rural (85%, contre moins de 72% en milieu urbain), alors que les causes familiales et les études agissent de façon non négligeable en milieu urbain (respectivement 10% et 12%, contre 6% et 2% en milieu rural)(tableau 8).

En ce qui concerne la ventilation des causes économiques (tableau 9), il n'y a pas de différence significative entre les deux milieux au sujet du désir d'un travail plus lucratif. Par contre, la recherche d'un emploi est un facteur plus important en milieu urbain (32,5%, contre 27,7% en milieu rural). Cela s'explique par un taux de chômage nettement plus élevé en milieu urbain¹⁷. Quant au désir d'améliorer le niveau de vie, il est plus élevé en milieu rural (24%, contre 16%) en raison d'une plus grande pauvreté, ce qui rejoint les résultats de la première enquête.

¹⁶ Ces différenciations régionales s'expliquent par les caractéristiques socioéconomiques et les histoires migratoires des quatre régions.

¹⁷ 21,5%, contre 5% en milieu rural (Direction de la Statistique, 2001).

Le facteur régional a aussi une incidence sur les déterminants de l'émigration (tableau 10).

TABLEAU 10 : DISTRIBUTION DES CAUSES DE L'ÉMIGRATION MAROCAINE PAR RÉGION (EN %)

Causes	Nord-Ouest	Oriental	Centre-Nord	Centre	Centre-Sud	Tensift	Sud
Économiques	73,8	77,8	80,4	70,0	73,2	87,4	81,5
Familiales	8,6	16,7	8,7	10,0	10,2	3,8	7,6
Études	11,7	0,0	5,1	13,0	10,2	3,8	3,8
Sociales	3,4	5,5	2,9	3,2	3,9	5,0	5,1
Autres	2,5	0,0	2,9	3,8	2,5	0,0	2,0
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Base de données de Hamdouch *et al.*, 2000.

On voit par exemple que les causes économiques sont plus présentes dans les régions du sud du pays (Tensift et Sud) que dans celles du Centre ou du Nord ; elles sont également plus couramment invoquées en milieu rural qu'en milieu urbain (elles dépassent 90% dans le Tensift). Les causes familiales, importantes en Oriental, particulièrement en milieu urbain (22%), sont rares dans les régions méridionales, surtout dans le Tensift (et en milieu urbain : 3,4%). Les motivations liées aux études sont plus fréquentes dans le Centre et dans le Nord-Ouest, principalement en milieu urbain (14,4% et 12,1%)¹⁸.

2.2. L'évolution des causes de l'émigration

Les déterminants de l'émigration sont nombreux et, parmi ceux-ci, le contexte démoéconomique et la réglementation de la migration dans les pays de départ et dans ceux d'accueil prévalent. La seconde enquête réalisée au Maroc (Hamdouch *et al.*, 2000) montre que ces déterminants ont connu une évolution profonde au cours des dernières décennies, surtout ceux d'ordre économique, qui sont par ailleurs les plus importants.

L'analyse des grandes catégories de déterminants de l'émigration au cours des quarante dernières années révèle un changement de structure important : les causes économiques, qui restent de loin le premier déterminant, ont perdu plus de dix pour cent au profit des causes familiales et des études. L'infléchissement s'est produit au milieu des années 1970. On a vu alors les causes économiques chuter de plus de vingt pour cent en quelques années (il est passé de 80% à 58%) sous l'effet de la forte poussée des causes familiales (passées de moins de 9% à 25%), essentiellement du regroupement familial et, dans une moindre mesure, des études. L'explication réside principalement dans les changements des politiques migratoires des pays européens, particulièrement dans la fermeture brutale des frontières à l'immigration des travailleurs en 1974/1975, qui ont toutefois permis ou facilité le regroupement familial. Cela a par ailleurs entraîné un changement rapide du modèle migratoire : la migration marocaine et maghrébine, qui était temporaire, est devenue permanente, sinon définitive (Hamdouch, 2002).

Les causes familiales ont beaucoup perdu de leur dynamisme dans les années 1980 : elles ont baissé de moitié, passant de 25% à 13%, alors que la cause « études » continuait sa progression (elle a pratiquement doublé, passant de 9% à 17%). Ces deux causes ont perdu de leur dynamisme dans les années 1990, permettant aux causes économiques de remonter à près de 70%, en raison notamment du ralentissement de la croissance économique, peu favorable à la création d'emplois dans un contexte de poursuite des réformes structurelles (d'ailleurs, ces

¹⁸ Les statistiques concernant le milieu sont directement tirées de la base de données de l'enquête ; elles ne figurent pas dans le tableau 10 pour des raisons de lisibilité.

dernières ont été paradoxalement accélérées après la fin du programme d'ajustement structurel soutenu par le FMI et la Banque mondiale¹⁹.) Les causes sociales, quant à elles, n'ont pas connu de changements notables.

TABLEAU 11 : ÉVOLUTION DES CAUSES DE L'ÉMIGRATION MAROCAINE DEPUIS L'APRÈS-GUERRE

Causes	Année d'émigration					
	Avant 1960	1960-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1989	1990-1998
Économiques	85,7	79,2	80,3	58,3	59,9	68,8
Familiales	0,0	7,7	8,8	25,0	13,4	11,3
Études	0,0	3,2	3,4	9,0	17,2	9,8
Sociales	7,1	5,9	5,7	4,9	5,7	7,1
Autres	7,1	4,1	1,7	2,8	3,9	3,0
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Hamdouch *et al.*, 2000.

L'évolution de la structure des causes économiques de l'émigration confirme l'analyse précédente. En effet, l'amélioration du « confort » cède de plus en plus de place à la nécessité du départ. Ainsi, la recherche d'un emploi, qui concerne les émigrants au chômage, a progressé de 15%, passant de quelque 25% dans les années 1960 et au début des années 1970 à plus de 40% dans les années 1990, devenant ainsi le principal déterminant - économique ou pas - de l'émigration. Le désir d'un travail plus lucratif, qui était le déterminant économique le plus important, a perdu plus de 14% depuis le début des années 1960, passant de près de 52% à moins de 38%. Le désir d'améliorer le niveau de vie, après avoir progressé dans les années 1970, a baissé assez fortement dans les années 1980 et 1990, pour terminer à un niveau inférieur de plus de 3 % à celui des années 1960.

TABLEAU 12 : ÉVOLUTION DES CAUSES ÉCONOMIQUES DE L'ÉMIGRATION MAROCAINE DEPUIS L'APRÈS-GUERRE

Causes économiques	Année d'émigration					
	Avant 1960	1960-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1989	1990-1998
Travail plus lucratif	50,0	51,7	46,5	34,5	36,9	37,9
Chercher un emploi	16,7	25,5	23,9	33,3	36,5	40,7
Améliorer le niveau de vie	25,0	17,0	21,8	25,0	17,6	13,7
Meilleures conditions de travail	8,3	2,3	2,5	6,0	7,7	4,9
Travail permanent	0,0	1,1	2,5	0,0	0,9	1,6
Autres	0,0	2,8	2,8	1,2	0,4	1,1
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Hamdouch *et al.*, 2000

¹⁹ Fin 1992/début 1993.

Conclusion

Les déterminants de l'émigration internationale au Maghreb sont nombreux, diversifiés et entremêlés. Les facteurs générateurs sont développés dans les pays d'origine, alors que les facteurs d'appel émanent des pays d'accueil. Une troisième catégorie, les facteurs incitateurs, trouvent leur origine dans les deux types de pays.

Après avoir montré l'action de ces facteurs dans la dynamique de l'émigration internationale entre le Maghreb et l'Europe, un essai de mesure de l'importance respective des divers facteurs et de son évolution au cours des dernières décennies a été effectué à partir de deux enquêtes réalisées au Maroc au cours des dernières années. Il en ressort que la structure des facteurs d'émigration, dominée par les déterminants économiques, notamment le travail, varie selon le type d'habitat (urbain/rural) et selon la région de résidence des émigrants. De même, la structure a beaucoup évolué au cours des vingt-cinq dernières années sous l'effet du changement des conditions socioéconomiques dans les pays d'origine et de la conjoncture et de la politique d'immigration dans chacun des pays d'accueil européens.

Ces pays composent avec la question migratoire en se dotant d'un arsenal juridique qui agit en aval du phénomène. Ils mettent l'accent sur le renforcement des mesures sécuritaires, alors que, si l'on veut réellement agir sur les flux migratoires, il faudrait adopter une approche intégrée et des mesures qui interviennent en amont, sur les causes profondes de la migration.

La déclaration de Barcelone a maintenant près de dix ans. Elle n'a traité la question migratoire que de manière partielle et négative. Il est temps de coordonner les politiques migratoires des pays européens et des pays du Maghreb et du sud de la Méditerranée en général pour en faire un élément positif et dynamique du partenariat euroméditerranéen.

BIBLIOGRAPHIE

- ACHOUAL A., 1983, Le salariat industriel au Maroc (1956-1980), Mémoire de DES en sciences économiques, Faculté de droit Agdal, Rabat.
- ATTAR B. y KHACHANI M., 2001, Emigracion clandestina : una responsabilidad compartida, cambio 16, n° 1563.
- BANQUE MONDIALE, 2002, Rapport.
- BOURCHACHEN J., 2000, Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté : cas du Maroc, Colloque organisé par l'International Association for Official Statistics, Montreux, 4-8 septembre.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 2000 et 2001, Annuaire statistique du Maroc, Rabat.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 2000, Analyse du profil de la dynamique de la pauvreté : un fondement de l'atténuation des dénuements, Rabat.
- EUROSTAT, Statistiques euroméditerranéennes.
- EUROSTAT, 2000, Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux. Rapport national - Le Maroc, préparé par Fadlollah A., Berrada A. et Khachani M., Working Papers, *Population et conditions sociales* 3/2000/E/n°6.
- GOZALVEZ PEREZ V., 2000, L'immigration irrégulière des Africains en Espagne : bilan et perspectives, in *Migration clandestine : enjeux et perspectives*, Al Karama, Rabat.

- HAMDOUCH B. 2002, La transformation de la migration internationale marocaine et le partenariat euroméditerranéen, *Cahiers de Recherches Démographiques de l'INSEA*, 2, avril.
- HAMDOUCH B. *et al.*, 2000, Les Marocains résidant à l'étranger : une enquête socioéconomique, Rabat, INSEA.
- KHACHANI M., 1996, L'émigration Sud-Nord dans le contexte du partenariat euro-maghrébin : les facteurs d'impulsion, contribution à la Conférence méditerranéenne sur la population et le développement organisée par le Conseil de l'Europe, Palma de Majorque, 15-17 octobre 1996.
- MESSARI L., 2001, Intervention dans le colloque sur les instruments de protection de la communauté marocaine à l'étranger, cf. compte rendu *in* Al Alam, 12 juin.
- MOUEDDEN M., Témoignage in www.wafin.be, Dossier spécial : « El Ejido, la terre de non-droit ou la chasse aux moros ».
- SALKER P., 2000, Travailleurs sans frontières, l'impact de la mondialisation sur les migrations internationales, BIT.
- WIDGREN J., 2002, Le trafic d'êtres humains, une activité en pleine croissance, *in Cahiers Français*, n° 307, mars-avril.